

d'un pays où règne l'individualisme, où l'État ne se préoccupe pas outre mesure du maintien des agréments de la société, mais les États-Unis dépensent 10 millions de dollars par année et ont conçu des programmes de toutes sortes dans ce domaine, surtout du côté de la rénovation urbaine, pour conserver non seulement des monuments historiques, mais des immeubles d'intérêt esthétique et culturel...

Il existe même aux États-Unis un programme en vertu duquel le gouvernement achète une maison, la remet en état pour la revendre ensuite à un particulier qui se charge de la maintenir en bon état et d'effectuer les réparations. Il y a une foule de choses dans ce domaine que l'on pourrait faire mais que l'on ne fait pas.

Que s'est-il passé? La première chose qui a cloché, je crois, c'est l'orientation donnée à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Ses membres ne s'intéressent pas tellement à l'architecture ou aux arts d'agrément en général; ce sont presque uniquement des archivistes, des historiens, qui se préoccupent trop de l'importance historique et nationale des édifices dont ils s'occupent.

Une autre erreur, à mon avis, c'est d'avoir confié cette commission au ministre actuel. Il semble logiquement que les lieux historiques nationaux soient un peu comme les parcs—des lieux de loisirs. Or je dirai qu'en l'occurrence il ne s'agit pas simplement de loisirs mais de préserver un patrimoine culturel. A vrai dire, cette fonction aurait dû être confiée au secrétaire d'État (M. Pelletier) surtout qu'il s'occupe désormais du service des musées car, dans une très grande mesure, les fonctions de la Commission des monuments historiques et du service musées sont interdépendants.

Le problème fondamental de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada est celui de l'orientation que lui imposent la loi et le ministère dont elle dépend. Je proposerais au gouvernement de songer sérieusement à rattacher la Commission au bureau tout indiqué, celui du secrétaire d'État.

L'autre facteur qui nuit sûrement à la Commission, c'est tout simplement la question d'argent. Il ne s'agit pas tout simplement de fournir des subventions, mais de prévoir des stimulants fiscaux de façon à encourager les propriétaires de ces bâtiments à les conserver en bon état et à les rendre attrayants.

Je sais quelles objections on fait souvent au régime de stimulants fiscaux; pourtant dans ce domaine-ci, il me semble impossible de

placer la responsabilité initiale entre les mains du gouvernement. Lorsqu'un gouvernement fait face à une situation fiscale pénible, les programmes orientés vers une activité culturelle sont les premiers à souffrir des restrictions budgétaires. Nous remporterions beaucoup plus de succès dans la conservation de nos monuments historiques canadiens si nous pouvions compter sur certains stimulants fiscaux. On en trouve bien des exemples aux États-Unis et à l'étranger, stimulants qui donnent aux propriétaires eux-mêmes la responsabilité première de garder ces monuments en bon état.

J'estime qu'on ne devrait pas abandonner d'emblée ce genre d'activités aux provinces. Elles font déjà beaucoup. Par exemple l'Ontario contribue beaucoup à préserver les édifices grâce à la Fondation Heritage. Il ne s'agit pas seulement de préserver les cultures ou les patrimoines provinciaux. Il s'agit de préserver notre patrimoine national, celui qui nous appartient à tous en tant que Canadiens et non pas simplement en tant que citoyens de telle ou telle province.

C'est là un domaine dans lequel le gouvernement provincial a une responsabilité, mais j'estime qu'il ne l'a pas encore assumée. Je ne crois pas non plus que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ait envisagé le problème de l'orientation à donner à cette Commission ni les problèmes financiers. A mon avis les changements que le gouvernement a proposés aujourd'hui à la Chambre décevraient un grand nombre de gens d'un bout à l'autre du Canada. J'espère qu'on poursuivra l'étude du problème et qu'on nous soumettra bientôt une mesure efficace destinée à régler le genre de problème que j'ai décrit.

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: Je suis disposé à passer au vote, mais j'ai l'impression que le député de Vancouver-Est veut prendre la parole.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler à ce sujet. C'est pourquoi je rappelle qu'il est six heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Bell: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre nous dira-t-il si le projet de loi actuel et les deux autres petits projets de loi seront étudiés vendredi, puisque jeudi est une journée consacrée à l'opposition?